

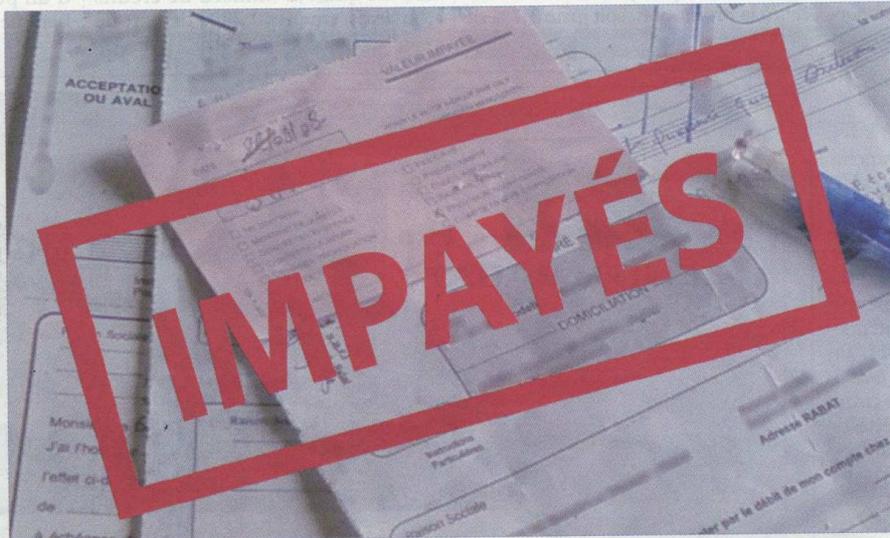
Les entreprises auront encore plus de mal à se faire payer en 2016 !

- Les défaillances vont augmenter de 10% et les délais vont s'allonger de quelques semaines ■ Minoterie, sidérurgie, transports, commerce, distribution informatique, BTP et immobilier..., les secteurs à surveiller.
- Le crédit inter-entreprises a augmenté de 100 milliards de DH en quatre ans.

Le comportement des paiements inter-entreprises a continué à se dégrader en 2015... et l'éclaircie ne se profile pas en 2016. A en croire les données de l'assureur-crédit Euler Hermès, 5 800 cas de défaillance ont été recensés en 2015. Cette incapacité de régler ses fournisseurs à temps est en hausse de 15% par rapport à l'année précédente où elle a franchi pour la première fois la barre des 5 000. En 2007, on en était encore à moins de 1 800.

Face à des ressources insuffisantes, beaucoup d'opérateurs se financent en retardant les paiements des factures. Fait nouveau : les grands groupes et les multinationales ne rechignent plus à faire patienter un client sans raison valable. Selon Amine Diouri, directeur des études PME chez Inforisk, le crédit inter-entreprises a ainsi augmenté de 100 milliards de DH sur les quatre dernières années, à 365 milliards contre 330 milliards de crédit bancaire aux entreprises, d'après les chiffres de Bank Al-Maghrib.

Plus interpellant, les sociétés de recouvrement et spécialistes du factoring soulignent qu'une fois la défaillance enregistrée, elles font beaucoup plus d'efforts pour récupérer les dettes... et parfois en vain. «Le montant récupéré n'a pas dépassé 40 à 45% de la créance en jeu en 2015. Nous avons récupéré plus de 100 MDH de créances impayées», confie Hicham Alaoui Bensaid, directeur des risques et sinistres d'Acmar. Dans le même registre, le directeur général d'une société de factoring, filiale d'une banque, explique que quitter la voie amiable est privilégiée pour ne pas dégrader la relation commerciale, surtout quand le débiteur est client de la banque. Ce choix ne paie pas toujours.



«Nous sommes de plus en plus amenés à introduire des demandes d'intervention contentieuses (DIC, auprès des assureurs crédit pour mettre en jeu la garantie», indique le DG.

Le recours de plus en plus fréquent aux assureurs crédit a poussé certaines compagnies à réduire significativement leur exposition sur plusieurs entreprises. «Nous avons été amenés à réduire nos lignes d'assurance sur quelques clients risqués dont certains ont

été assez médiatisés en 2015», informe M. Bensaid. Les facteurs rapportent en substance que les secteurs de la minoterie, la sidérurgie (rond à béton et fil machine), les hydrocarbures, les transports, le BTP et l'immobilier sont les plus concernés.

D'ailleurs, ce sont ces secteurs qui enregistrent le plus grand nombre de défaillances, selon les données d'Euler Hermès. Rien que les cas recensés dans les trois

derniers secteurs pèsent 50% dans le nombre global des défaillances en 2015.

A ces secteurs s'ajoute la distribution du matériel informatique. «Cette activité est en effet en proie à beaucoup de spéculation et les marges des négociants se sont érodées à cause de la hausse du dollar, ce qui a fini par mettre beaucoup d'opérateurs en difficulté, étant donné le poids des importations dans le secteur», explique un banquier.

Les bilans provisoires des entreprises inquiètent les banques

Toutefois, les assureurs crédit ne prennent pas à la légère la décision de revoir à la baisse leurs engagements. La raison est que sans cette couverture les entreprises auront du mal à céder leurs créances aux facteurs, explique en substance M. Bensaid. Par conséquent, même si le niveau d'exposition sur un grand nombre d'entreprises a été réduit, «nos engagements ont augmenté de 12%, à 26 milliards de DH», indique-t-il. Cette hausse des engagements renseigne clairement sur un besoin grandissant à assurer des postes de créances qui prennent plus de poids dans les bilans des entreprises, notamment

les PME, et ce, en raison de l'allongement sans précédent des délais de paiement. Banquiers, factors, et assureurs-crédit évoquent un dérapage sans précédent ! «Preuve en est que les remises de créances que nous avons reçues ont augmenté de plus de 20% cette année», confirme le DG d'une autre société de factoring. Dans le même sens, le directeur des risques et sinistres d'Acmar relève que son établissement a bien constaté, sur le terrain, un délai moyen de recouvrement des créances de l'ordre de 7 à 8 mois. A en croire les données d'Inforisk, depuis 2010, les délais se sont allongés en moyenne pondérée de 70 jours chez les TPE pour atteindre aujourd'hui 280 jours en moyenne. La PME est relativement mieux lotie ; elle arrive à se faire payer au bout de 145 jours en moyenne, soit 21 jours de plus qu'en 2010. Dans quelques secteurs, les délais atteignent pratiquement un an en moyenne.

Et l'éclaircie n'est pas pour bientôt. Les opérateurs sont unanimes à penser que les turbulences persisteront en 2016. «Nous anticipons au mieux une stabilisation des délais de paiement, sinon une dégradation de quelques semaines», estime M. Bensaid. Pour les experts d'Euler Hermès, les défaillances augmenteront encore de 10% cette année. Les banquiers rapportent, de leur côté, un autre fait qui n'est pas pour arranger la situation : la qualité des bilans provisoires 2015 est en nette dégradation ; ils font apparaître des déséquilibres de structure financière, des besoins en fonds de roulement en nette augmentation et des postes clients très lourds, sachant que les bilans provisoires correspondent à 80% aux états définitifs. En conséquence, les banques vont verrouiller davantage l'octroi des crédits et le renouvellement des lignes déjà existantes ■

NAOUFEL DARIF

Des mesures urgentes pour remettre de l'ordre sur le marché

Les opérateurs que nous avons sondés tirent la sonnette d'alarme quant à la situation actuelle. Ils font remarquer que le paiement est parfois volontairement retardé, alors que le client n'a aucun souci de trésorerie. Et pour cause, beaucoup d'opérateurs préfèrent placer leur trésorerie dans des activités de spéculation sur des périodes de 2 à 4 mois au lieu de payer leurs fournisseurs. L'ensemble des opérateurs et responsables sondés parlent du devoir d'agir en urgence pour éviter que la machine économique s'enraye. Ils recommandent à ce titre l'apurement immédiat des arriérés de l'Administration, la refonte de la loi sur les délais de paiement pour la rendre applicable et des mesures très sévères pour limiter la spéculation dans des niches bien définies ■